

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-E-031**

**Séance à distance du 03 juin 2021**

**Avis relatif à une manifestation sportive dans le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels du Mont Blanc**

Lors de la séance à distance du 03 juin 2021, le CSRPN a examiné le dossier de demande de dérogation relatif à une manifestation sportive qui est prévue dans le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) du Mont Blanc.

Considérant que:

- 1 - cette manifestation est organisée depuis 34 ans ;
- 2 - sur la zone de transition de l'APPHN, le 1/3 final du parcours empruntera un sentier habituellement très fréquenté ;
- 3 - les organisateurs ont pris des dispositions afin de limiter les impacts sur l'environnement ;

Le CSRPN rend un **avis favorable sous condition** de l'interdiction de tout survol (hélicoptère, drone) de la zone à des fins de prises de vues.

Cependant, le CSRPN déplore fortement l'absence d'évaluation des incidences environnementales dans ce dossier. Tout dossier ultérieur de demande de dérogation ne comportant pas une telle évaluation sera considéré comme incomplet et amènera le CSRPN à ajourner son avis.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

